

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 021-5845/19/BM**

#### **■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention MET 19/10771/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat entre Aix-Marseille Université et la Métropole, il vous est proposé de soutenir des manifestations et actions qui valorisent le travail des équipes universitaires et de recherche.

En effet, elles contribuent à accroître notre notoriété scientifique et à développer le caractère innovant du territoire. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions portées par Aix-Marseille Université avec une incidence financière totale de 17 700€, comme suit :

- 1 200 euros pour l'aide à l'organisation des journées d'études sur le thème « La mise à l'épreuve du corps », le 25 au 26 avril 2019, organisé par l'ED LLA, Ecole Doctorale Lettres, Langue et Art.
- 3 500 euros pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Des nouvelles formes d'exploitation de l'espace : enjeux juridiques », le 17 mai 2019, organisé par l'IFURTA, Institut de formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien.
- 3 000 euros pour l'aide à l'organisation du congrès annuel de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur sur le thème « L'exception », du 6 au 8 juin 2019, organisé par le LERMA, Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur le Monde Anglophone.

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

- 7 000 euros pour l'aide à l'organisation des 18<sup>ième</sup> journées d'Economie Publique L.A. Gérard-Varet, le 13 et 14 juin 2019, organisé par l'AMSE, Aix-Marseille School of Economics.

- 3 000 euros pour l'aide à l'organisation de la 4<sup>ième</sup> Ecole d'été sur la pratique du droit international des droits humains, du 17 au 28 juin 2019, organisé par le CERIC, Centre d'études et de Recherche Internationales et Communautaires.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
ED LLA, Ecole Doctorale Lettres, Langue et Art.  GU 2019.01003	« La mise à l'épreuve du corps » à Aix en Provence (MMSH).	Du 25 au 26 avril 2019	N-1 : 1 500€ N-2 : 1 500€	1 200€	2 700€ Co financeurs : 1 500€ Fonds propres	1 200€ Soit 44.44% du budget prévisionnel
IFURTA, Institut de Formation et de Recherche en Transport Aérien  GU 2019.01153	« Des nouvelles formes d'exploitation de l'espace : enjeux juridiques » à Aix en Provence (FDSP)	Le 17 mai 2019	N-1 : 1 274.08€ N-2 : 0€	3 500€	11 290€ : Co financeurs : 6 000€ droits d'inscription 1 790 Dons sponsors	3 500€ Soit 31 % du budget prévisionnel
LERMA, Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur le Monde Anglophone  GU 2019.01156	« L'exception », à Aix en Provence	Du 6 au 8 juin 2019	N-1 : 5 000€ N-2 : 3 000€	3000€	39 790€ Co financeurs : 4 996€ AMU 8 334€ Ste des Anglicistes 6 000€ CRPACA 2 500€ CD 13 2 000€ Dons sponsors 12 960€ Droits d'inscription	3 000€ Soit 7.54% du budget prévisionnel
AMSE, Aix-Marseille School of Economics  GU 2019.01005	« 18 <sup>ième</sup> journées d'Economie Publique L.A. Gérard-Varet » à Aix-en-Provence sur le (FDSP)	Du 13 au 14 juin 2019	N-1 : 7 000€ N-2 : 7 000€	7 000€	43 600€ Co financeurs : 8 000€ fonds propres 21 600€ Droits d'inscription 4 000€ CRPACA 3 000€ CD 13	7 000€ Soit 16.06% du budget prévisionnel
CERIC, Centre d'études et de Recherche Internationales et Communautaires  GU 2019.01157	4 <sup>ième</sup> Ecole d'été sur la pratique du droit international des droits humains,	Du 17 au 28 juin 2019	N-1 : 9 500€ N-2 : 14 500€	3 000€	24 274€ Co financeurs : 5 132€ AMU 13 542€ Droits d'inscription 2 600€ divers	3 000€ Soit 12.36% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 17 700€ à Aix-Marseille Université pour l'organisation des manifestations et colloques et, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour les manifestations qui se sont tenues avant le présent Bureau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- La délibération n°ECO 007-2442/17/BM du 19 octobre 2017 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence approuvant la convention cadre entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université, signée le 15 décembre 2017.
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées des subventions au profit d'Aix-Marseille Université pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques pour un montant total de 17 700 euros.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement, chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Enseignement supérieur,  
Recherche et Santé

Frédéric COLLART

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019